



Convocation en justice suite a des violence

Par **remi75**, le **10/01/2011 à 14:20**

Bonjour,rnrnJ'ai une convocation car le 1/01/2011, trois amis et moi même avons été témoins d'une bagarres.rnrnUn de mes amis a traverser en demandant ce qu'il se passé quand il reçut un coup de point à la tête qu'il la sonné jusqu'à l'arrive de la police, afin de défendra mon amis je me suis battus avec l'individu qui a porté plainte contre nous quatre pour violence en réunions.rnrnLa soi-disant victime a des itt n'excédant pas 8 jours.rnrn lors de la confrontation il a déclaré que nous avons traverser pour le frapper et que nous étions armé de plus il a dit que nous étions 6 ou 7 se qui est faux.rnrnj'aimerais savoir se que nous risquons sachant que nous ne sommes pas connu de service de police rnrnnos taux alcoolémie était de 0.10 pour moi mes amis avais ; 0.0 ; 0.53 et 0.47 rnrnfait prévus par :rnrnart. 222-13 al . 1 8 du code pénal.rnrreprimés par : rnrnart . 222.13 al . 1 ; art. 222 - 44 ; art . 222 . 45 ; art . 222 . 47 al . 1 du code pénal.rnrnmerci d'avance rnrncordialement Rémi